Commune Hautefort Conseil Municipal du 29 Septembre 2025

2025 - 072

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de	
conseillers en	
exercice	15
Présents	09
Votants	11
absents	06
Procurations	02

L'an Deu	x Mil	vingt	cinq
Le 29 sep	otemb	ore à	18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 17 Septembre 2025

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. DECLE Sébastien BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève.

ABSENTS: CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. MOUSSEAULT Philippe. PERTUIS Martine.

PROCURATIONS: CHABASSIER David à FORT Sylvette, MOUSSEAULT Philippe à

CONTAMINE David

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET: Tarif de location Salle paroissiale

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les différentes demandes de location de salles communales.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs demandes de locations de salles communales ont été faites pour les salles paroissiales de l'ancien presbytère de Saint-Agnan.

Pour cela, il précise que deux salles pourraient être mises en location pour les particuliers et les associations extérieures à la commune et propose le tarif suivant :

		1/2 journée	Journée	Soirée
Petite salle	37 m²	50€	100 €	50€
Grande salle	47 m²	50 €	100 €	50€

Ces deux salles seraient mises à disposition gratuitement aux associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE les tarifs proposés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250929-2025-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025 Publication : 08/10/2025 HAUTEFORT le 29/09 2025
LE MAIRE,
Jean Louis PUJOL

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.